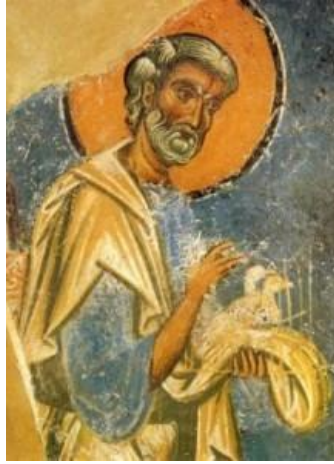


Faire un don

*"L'aumône est une offrande de valeur pour tous ceux qui la font
en présence du Très-Haut" Tobie 4,11*



*Nous remercions tous ceux qui nous soutiennent par leurs prières
et l'offrande quotidienne de leur vie.*

La communauté grandit et la vie missionnaire se fait de plus en plus intense.
Une nécessité se fait sentir d'avoir un **ermitage supplémentaire en retrait du
petit monastère** pour la formation des sœurs, l'étude dans la solitude et le silence,
le ressourcement, afin d'être toutes à tous !



Uniquement avec des dons et de l'aide bénévole !

Vous pouvez ajouter votre pierre au petit monastère par virement :

Num IBAN : FR76 3007 6026 6626 5062 0020 058

BIC : NORDFRPP

Ou bien faire un don par chèque :

A renvoyer à l'adresse suivante :

Petit monastère "Lumière des pauvres"
168, rue Juvénal Bienaimé
62400 BETHUNE

A l'ordre de « Petit monastère du Nord », en précisant si vous souhaitez recevoir un reçu fiscal.

Reçus fiscaux :

- Impôt sur le revenu: Nous pouvons vous délivrer un **reçu fiscal** permettant de déduire de vos impôts 66% de votre don. (Chèque à l'ordre de Petit monastère du Nord)
- **Entreprises** assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés: votre don ouvre droit à une déduction d'impôt de 60% de votre don (dans la limite de 5% du chiffre d'affaires. Article 238 bis du Code Général des Impôts).